Nouvelles brèves

Plusieurs voitures endommagées

Au cours de la fin de semaine, la Sûreté municipale rapporte divers incidents relatifs à des dommages causés à des véhicules. On en retrouve, pour ainsi dire aux quatre coins de la Ville : rues Yamaska, Raymond, Saint-Maurice, Rouleau et Joncaire. Ces méfaits ne seraient pas reliés entre eux.

En passant par la rue Nichols...

Deux vols par effraction ont été commis vers la même heure, en fin de semaine, l'un dans une remise et l'autre dans une résidence de la rue Nichols, à Saint-Hyacinthe. On a volé des outils de menuiserie d'une valeur de 2 000 $, au premier endroit, et, au deuxième, un four à micro-ondes, un téléviseur, des bijoux et de l'argent, d'une valeur de 1 000 $.

Coffre-fort éventré : 7 800 $

Le Vieux Saint-Denis a été visité par des cambrioleurs qui ont réussi à éventrer le coffre-fort qui contenait quelque 7 800 $. Il semble qu'ils n'aient pris que l'argent. Par ailleurs, on s'est également introduit dans un commerce de la rue Girouard, chez Simon Décors, pour y voler 1 100 $ en argent.

Vols à l'étalage par des mineurs

Dans la journée du lundi 17 avril, cinq jeunes âgés entre 13 et 15 ans, ont été impliqués dans des vols à l'étalage dans un magasin des Galeries de Saint-Hyacinthe. Ils ont été pris en flagrant délit en possession d'articles sans grande valeur. Quatre d'entre eux seront formellement mis en accusation. Par ailleurs, dans un commerce du Centre-Ville, quelqu'un a réussi à subtiliser un gilet de daim d'une valeur de 875 $.

Des aveux : six vols élucidés

En procédant à l'arrestation de deux individus âgés de 15 et 25 ans, qui avaient en leur possession toute sorte de pièces automobiles, la Sûreté a pu ainsi élucider six vols différents.

Guerre contre les drogues

Les arrestations se poursuivent

L'offensive lancée par la Sûreté municipale de Saint-Hyacinthe contre les drogues se poursuit de plus bel puisqu'au cours de la seule journée du jeudi 20 avril, les policiers, dans un premier temps, ont effectué deux perquisitions, arrêté trois individus pour possession de drogues, et, dans un deuxième temps, ont intercepté un individu qui effectuait une "transaction" dans la rue.

Le premier incident fait suite aux deux perquisitions de la semaine précédente (Morison et Choquette).

Cette fois, les policiers ont dirigé leurs pas dans un appartement de la rue Saint-Michel et dans un autre de la rue Bourdages. C'était en après-midi.

Deux jeunes hommes de vingt ans et un autre de 28 ans ont été arrêtés.

Dans la première perquisition, la Sûreté municipale a retrouvé des sachets qui avaient déjà contenu une certaine poudre blanche, de même que 600 $ en argent liquide.

Mais dans la deuxième, elle a mis la main sur 2,5 gr de cocaïne; il faudra cependant attendre l'analyse en laboratoire pour affirmer qu'il s'agit bien de cocaïne.

Au vu et au su même des policiers

Vers 19 h 30, le même jour, les policiers ont aperçu en pleine rue de la Concorde, un individu remettre quelque chose à quelqu'un.

Flairant le bon coup, les policiers ont intercepté ce "commerçant" ambulant afin de vérifier son identité. Cet homme, un Maskoutain âgé de 24 ans, avait sur lui 5,6 gr de haschisch, une petite balance et 734 $.

Poussant plus loin leur enquête, ils ont effectué une perquisition au domicile de l'individu. Sur place, il y avait 4,6 gr de haschisch et 2 gr de cocaïne.

Il a passé la nuit dans les cellules du poste, en attendant de comparaître devant la Justice.

Stupéfiants et facultés affaiblies

Deux incidents se sont produits la semaine dernière touchant la conduite en état d'ébriété et la possession de stupéfiants.

Le mercredi 19 avril, les policiers ont procédé à l'arrestation d'un individu qui conduisait son véhicule alors que ses facultés étaient affaiblies. En vérifiant son identité, la police a découvert qu'il était recherché par les policiers de Montréal, pour un excès de vitesse. Il avait de la drogue sur lui; bien plus, il était même en période de probation suite à un vol qualifié survenu à Beloeil.

Comme il a résisté à son arrestation, il sera également accusé de voies de fait.

De plus, dans la journée du lundi 17 avril, les policiers ont intercepté un individu au volant de son véhicule; il avait les facultés affaiblies. En procédant à son arrestation, la police a découvert sur lui un demi gramme de cocaïne. Il sera accusé de possession de stupéfiants et d'avoir conduit alors qu'il avait les facultés affaiblies.

Enfin, encore en fin de semaine, les policiers ont procédé à l'arrestation d'un Maskoutain qui avait en sa possession de la poudre blanche, vraisemblablement de la cocaïne, et du haschisch. L'incident s'est déroulé dans un bar de danseuses, dans le secteur de Douville, à Saint-Hyacinthe.

Il sera accusé de possession simple de stupéfiants.

L'offensive en vue de lutter contre les drogues et les trafiquants se poursuit donc dans la région.

Ex-secrétaire-trésorière de Saint-Valérien

Reconnue coupable, elle devra remettre la somme de 11 800 $

Mme Lucie Paquette, ex-secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Valérien, a été reconnue coupable, le 10 avril dernier, par le juge André Surprenant, de la Cour du Québec, au Palais de Justice de Saint-Hyacinthe, de s'être "accordé" une augmentation de salaire, sans le consentement du Conseil municipal.

L'incident remonte au 21 mars 1986, alors que d'importants travaux d'épuration des eaux étaient en cours dans ladite municipalité.

Vianney Théberge

Mme Paquette, qui avait pourtant bénéficié d'une augmentation salariale, quelques mois plus tard, afin de compenser pour la somme additionnelle de travail, s'est cru en droit de s'adresser un chèque de 6 631,17 $ pris à même le compte général de la municipalité.

C'est en mars 1987 que le chèque a refait surface, soit au moment de la vérification annuelle des comptes de la municipalité.

Une plainte a été déposée au ministère des Affaires municipales.

Le montant de la sentence comprend ainsi le salaire qu'elle s'était versé, de même qu'une somme de 1 800 $ pour défrayer les coûts de la vérification comptable, et la déduction à la source de 3 968,83 $ qui n'a jamais été versée au Gouvernement, soit un grand total de 11 800 $.

Vieux Saint-Denis

Récompense de 1 000 $!

Une récompense de 1 000 $ est offerte par la direction du Bistro *Le Vieux Saint-Denis*, à quiconque peut fournir des indices ou des renseignements pouvant conduire à l'arrestation de l'auteur (ou des auteurs) du vol par effraction commis dans la nuit du vendredi à samedi.

Suite aux premières constatations, il semble que le montant de l'argent que contenait le coffre-fort, dépasserait largement les 10 000 $.

Le vol qui a été commis entre 3 heures (à la fermeture) du matin et 8 heures de la matinée, est l'oeuvre d'un vrai spécialiste.

Tout renseignement qui sera traité confidentiellement, doit être acheminé au sergent Gaston Lessard, à la Sûreté municipale de Saint-Hyacinthe, au numéro de téléphone 773-2575.

"À lundi" signifie sain et sauf, sans blessure.

Du premier au 7 mai

Semaine de la sécurité estivale

Le Conseil canadien de la sécurité salue l'arrivée de la belle saison en lançant sa 7e Semaine de la sécurité en été, qui se déroulera du 1er au 7 mai sous le thème "Joie de vivre" et "Accidents" ne vont pas de paire.

La campagne 1989 vise à : exhorter la population à observer les règles de sécurité en priorité dans leurs activités après le travail, en fin de semaine ou en vacances, qu'ils pratiquent celles-ci aux alentours de leur maison ou à la campagne; fournir des renseignements utiles pour réduire le nombre de blessures et de morts causées par des pratiques de sécurité insuffisantes.

Les annonces de services publics, la documentation et la liste de sécurité "à lundi" contiennent des conseils sur les précautions à prendre par les sportifs et les amateurs de plein air (férus du golf, du camping, du bateau, de la bicyclette, de randonnées, nageurs et touristes).

La campagne 1989 tend à renseigner les estivants sur les réalités suivantes : l'alcool est responsable de plus de la moitié des blessures causées par des accidents de la route ou de bateau (Le nombre de collisions fatales ou graves atteint sa crête au mois d'août avec le retrait de la vague touristique.); la noyade représente 6 % des accidents et survient notamment dans les piscines privées; l'empoisonnement, qui constitue 1,3 % des accidents, est causé par l'ingestion d'aliments souillés ou de plantes vénéneuses; 3 % des accidents mortels sont dus à des facteurs environnementaux comme l'éclair au cours d'une tempête.

La police attendait sur place

Trois individus qui quelques heures plus tôt venaient de commettre le vol de trois "go-karts", ont eu la surprise de retrouver sur les lieux de leur cachette, les agents de la Sûreté du Québec, poste de Saint-Hyacinthe.

En effet, dans la nuit de vendredi à samedi (du 21 au 22 avril), les trois voleurs se sont introduits dans un commerce de location de voiturettes, près de la piste Sanair, à Saint-Pie.

Le premier au volant d'une camionnette transportait un des petits véhicules, pendant que les deux autres conduisaient chacun un véhicule volé.

Ils se sont rendus ainsi jusque dans le Rang 3 à Sainte-Rosalie.

Croyant leurs biens en sécurité, ils ont quitté leur cachette en toute tranquillité.

Le lendemain, en revenant reprendre possession de leurs biens volés, quelle ne fut pas leur surprise d'arriver face à face avec la police.

Connus pour être l'auteurs de d'autres vols, ces trois jeunes hommes âgés près de la vingtaine, ont été conduits au poste et devront comparaître sous peu devant la Justice.